

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2265

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure thématique

### ARTICLE 66

I. – À l’alinéa 22, substituer au mot :

« prévues »,

le mot :

« fixées ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 23.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.